



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.07.2017 Bulletin 2017/30

(51) Int Cl.:
B65D 27/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17150533.2**

(22) Date de dépôt: **06.01.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **HARRISSART, Jean Marie**
59135 Wallers (FR)
• **BLANCHART, Romaric**
59199 Hergnies (FR)

(74) Mandataire: **Balesta, Pierre**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(30) Priorité: **19.01.2016 FR 1650413**

(71) Demandeur: **Harry Plast**
59230 Saint Amand les Eaux (FR)

(54) **ENVELOPPE A RABAT REFERMABLE**

(57) La présente invention concerne une enveloppe

(1) comprenant :

- une couche avant (2) et une couche arrière (4), assemblées de manière à former un compartiment (6) présentant une ouverture (10) selon un premier bord longitudinal (12) de l'enveloppe,

- un rabat (8), disposé le long dudit premier bord longitudinal (12) de l'enveloppe et présentant une position ouverte dans laquelle le compartiment (6) est accessible via son ouverture (10), et une position fermée dans laquelle le rabat (8) recouvre au moins en partie l'ouverture (10) du compartiment (6), et

- un moyen de fermeture (24) configuré pour maintenir de manière non-réversible le rabat (8) en position fermée.

- L'enveloppe (1) comporte également un moyen de maintien (30) configuré pour maintenir le rabat (8) en position fermée et permettre de replacer le rabat (8) en position ouverte avant l'utilisation du moyen de fermeture (24).

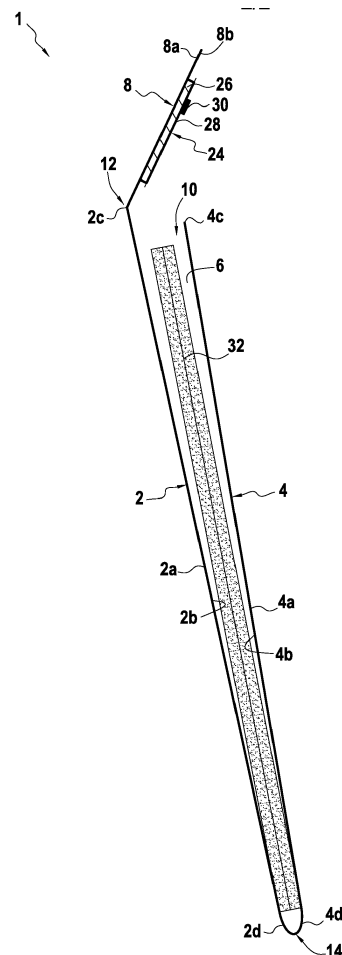


FIG.2

Description

Arrière-plan de l'invention

[0001] La présente invention concerne le domaine des enveloppes. Plus particulièrement, l'invention concerne le domaine des enveloppes avec un moyen d'amortissement, permettant d'expédier via les services postaux, des objets fragiles.

[0002] Il est connu de prévoir dans des enveloppes standards, un moyen d'amortissement permettant de limiter les impacts subis par l'objet contenu dans l'enveloppe. De tels moyens d'amortissement peuvent notamment être un film à bulles ou une couche de mousse. Par ailleurs, plus l'épaisseur du moyen d'amortissement est élevée, plus celui-ci sera efficace pour absorber les chocs subis par l'enveloppe, et donc pour amortir ceux-ci avant qu'ils n'abîment l'objet contenu dans l'enveloppe.

[0003] Toutefois, plus le moyen d'amortissement est épais, plus il est difficile de l'insérer directement dans l'enveloppe. Ainsi, un moyen d'amortissement d'épaisseur inférieure à 3 mm par exemple peut être fixé, par exemple soudé, sur le film destiné à former l'enveloppe avant pliage de celui-ci. Par contre, pour des moyens d'amortissement plus épais, ceux-ci sont généralement glissés dans l'enveloppe, après pliage et mise en forme de celle-ci.

[0004] Or, les enveloppes avec un moyen d'amortissement spécifique, sont généralement vendues à l'unité car ne sont utilisées que ponctuellement, notamment par les particuliers. Il devient donc nécessaire d'empêcher un retrait involontaire ou non du moyen d'amortissement avant l'achat de l'enveloppe par le client. De même, de telles enveloppes peuvent paraître inesthétiques et/ou trop facilement manipulables par quiconque lorsqu'elles sont exposées en rayonnage avant achat, ce qui peut décourager le client à acheter un produit potentiellement incomplet.

Objet et résumé de l'invention

[0005] La présente invention vise à résoudre les différents problèmes techniques énoncés précédemment. En particulier, la présente invention vise à proposer une enveloppe permettant de limiter les risques de perte d'un moyen d'amortissement indépendant, tout en restant facile d'utilisation pour l'utilisateur. La présente invention vise également à proposer une enveloppe avec une apparence améliorée, et renvoyant une image de qualité à l'utilisateur qui la manipule.

[0006] Ainsi, selon un aspect, il est proposé une enveloppe comprenant :

- une couche avant et une couche arrière, assemblées de manière à former un compartiment présentant une ouverture selon un premier bord longitudinal de l'enveloppe,

- un rabat, disposé le long dudit premier bord longitudinal de l'enveloppe et présentant une position ouverte dans laquelle le compartiment est accessible via son ouverture, et une position fermée dans laquelle le rabat recouvre au moins en partie l'ouverture du compartiment, et

- un moyen de fermeture configuré pour maintenir de manière non-réversible le rabat en position fermée.

[0007] L'enveloppe comporte également un moyen de maintien configuré pour maintenir le rabat en position fermée et permettre de replacer le rabat en position ouverte avant l'utilisation du moyen de fermeture.

[0008] On entend par « non-réversible » un moyen de fermeture maintenant le rabat en position fermée et empêchant son ouverture sans endommager l'enveloppe.

[0009] A l'inverse, le moyen de maintien est configuré pour maintenir le rabat en position fermée, tout en permettant de replacer au moins une fois le rabat en position ouverte. Le moyen de maintien permet donc une fermeture réversible du rabat, qui peut à nouveau être ouvert, tandis que le moyen de fermeture permet de fermer définitivement le rabat.

[0010] En résumé, l'enveloppe comporte deux moyens différents et distincts pour garder le rabat en position fermée : d'une part un moyen de maintien permettant de fermer réversiblement le rabat, et d'autre part un moyen de fermeture permettant de fermer de manière non-réversible le rabat.

[0011] Grâce au moyen de maintien, il est possible de maintenir le rabat de l'enveloppe en position fermée de manière temporaire, jusqu'à son utilisation finale. L'utilisateur peut facilement replacer le rabat en position ouverte pour positionner le contenu à envoyer dans le compartiment de l'enveloppe, puis refermer définitivement le rabat avec le moyen de fermeture. On obtient ainsi une enveloppe qui peut être vendue avec le rabat en position fermée, ce qui confère au produit d'une part un aspect plus esthétique, grâce à des contours uniformes pour tous les produits et un rabat systématiquement en position fermée, et d'autre part un aspect rassurant pour l'utilisateur qui va considérer que l'enveloppe est complète puisque le rabat est en position fermée.

[0012] Dans l'enveloppe, la couche avant peut présenter une face interne et une face externe ; la couche arrière peut présenter une face interne et une face externe ; et le rabat peut présenter une face interne et une face externe.

[0013] Préférentiellement, la face interne du rabat est en contact avec la face externe de la couche arrière lorsque le rabat est en position fermée.

[0014] Le moyen de maintien et/ou le moyen de fermeture peut être disposé sur la face interne du rabat et/ou sur la face externe de la couche arrière.

[0015] Préférentiellement, le moyen de maintien comporte un élément adhésif présentant une faible adhésion, notamment au pelage. Un tel adhésif permet notamment de coller et décoller plusieurs fois le rabat sur la face

externe de la couche arrière, sans endommager l'enveloppe. On peut donc maintenir le rabat en position fermée, et laisser la possibilité à l'utilisateur d'ouvrir le rabat, avant de le refermer définitivement avec le moyen de fermeture.

[0016] Le moyen de fermeture peut être configuré pour maintenir le rabat en position fermée par fixation non-réversible de la face interne du rabat sur la face externe de la couche arrière. En particulier, le moyen de fermeture peut être une bande adhésive recouverte par un film protecteur.

[0017] Le moyen de fermeture se distingue ainsi du moyen de maintien par le type d'adhésif utilisé : l'adhésif du moyen de maintien présente une adhésion plus faible que l'adhésif du moyen de fermeture. D'ailleurs, le moyen de fermeture peut comprendre un film protecteur recouvrant la bande adhésive, tandis que le moyen de maintien est directement exposé, c'est-à-dire non-protégé, car repositionnable par l'utilisateur.

[0018] Par ailleurs, grâce au moyen de maintien, le rabat reste en position fermée après sa fabrication, ce qui permet, lorsque l'adhésif du moyen de fermeture vient à couler légèrement au-delà du film protecteur, de fixer légèrement le rabat sur la face externe de la couche arrière de l'enveloppe, et non sur une autre enveloppe. On facilite alors la manutention des enveloppes avant leur vente.

[0019] Selon un mode de réalisation préféré, lorsque le moyen de fermeture comporte une bande adhésive recouverte par un film protecteur, le moyen de maintien peut être disposé sur le film protecteur. Dans ce cas, lors de la fermeture définitive de l'enveloppe, le moyen de maintien, qui n'a plus d'utilité, est retiré en même temps que le film protecteur. On évite ainsi des surépaisseurs entre la face externe de la couche arrière et le rabat, et on retrouve un produit identique à ceux actuels. On améliore donc la qualité ressentie par l'utilisateur, avec une enveloppe qui, lorsqu'elle est définitivement fermée, est identique aux autres enveloppes du commerce.

[0020] Préférentiellement, la couche avant et la couche arrière sont formées par pliage d'une feuille selon un bord longitudinal de l'enveloppe différent du premier bord longitudinal, par exemple par pliage selon un deuxième bord longitudinal parallèle au premier bord longitudinal. Une telle structure permet une fabrication aisée de l'enveloppe et de son compartiment, grâce à l'utilisation d'une feuille unique qui n'a plus qu'à être soudée selon deux bords opposés, pour former l'enveloppe et son compartiment.

[0021] Préférentiellement, l'enveloppe comporte également un moyen d'amortissement disposé dans le compartiment préalablement à la fermeture du compartiment par le moyen de maintien. Le moyen d'amortissement peut notamment être indépendant des couches avant et arrière de l'enveloppe, sans qu'il soit nécessaire de prévoir une fixation spécifique dans l'enveloppe.

[0022] Le moyen d'amortissement peut comporter une mousse présentant une épaisseur supérieure ou égale

à 5mm. Une telle épaisseur de mousse est généralement délicate à fixer au film de l'enveloppe, préalablement au pliage. Il est alors plus aisé de fabriquer le compartiment de l'enveloppe et le moyen d'amortissement de manière distincte et séparée, puis de placer le moyen d'amortissement dans le compartiment de l'enveloppe. L'enveloppe selon l'invention permet notamment, grâce au moyen de maintien, de maintenir le moyen d'amortissement dans le compartiment de l'enveloppe tant que celle-ci n'est pas fermée définitivement. De plus, l'achat par l'utilisateur d'une enveloppe à l'aspect fermé, rassure ce dernier sur le fait que l'enveloppe est complète, avec son moyen d'amortissement.

Brève description des dessins

[0023] L'invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation particulier, pris à titre d'exemple nullement limitatif et illustré par les dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de l'enveloppe selon l'invention, à l'état ouvert, et
- la figure 2 est une vue en coupe d'une enveloppe selon l'invention, à l'état ouvert.

Description détaillée de l'invention

[0024] Les figures 1 et 2 illustrent un exemple de mode de réalisation d'une enveloppe 1 selon la présente invention. L'enveloppe 1 comprend une couche avant 2 et une couche arrière 4 qui définissent un compartiment 6, et un rabat 8 permettant de fermer l'enveloppe 1 en fermant le compartiment 6.

[0025] Telle qu'illustrée sur les figures 1 et 2, l'enveloppe 1 présente une forme générale rectangulaire avec une ouverture 10 selon l'un des côtés de l'enveloppe. Plus précisément, l'enveloppe 1 comprend un premier bord longitudinal 12 au niveau duquel se situe l'ouverture 10 du compartiment 6 de l'enveloppe 1. L'enveloppe 1 comprend également un deuxième bord longitudinal 14 opposé au premier bord longitudinal 12 et sensiblement parallèle au premier bord longitudinal 12, ainsi que deux bords latéraux 16, 18 reliant les deux bords longitudinaux 12, 14 entre eux. Le rabat 8 est notamment disposé le long du premier bord longitudinal 12 de l'enveloppe 1, par exemple dans le prolongement de la couche avant 2.

[0026] Afin d'utiliser l'enveloppe 1, le rabat 8 présente d'une part une position ouverte dans laquelle l'ouverture 10 du compartiment 6 est accessible, par exemple grâce à une pliure au niveau du premier bord longitudinal 12 formant presque un angle plat, et d'autre part une position fermée dans laquelle le rabat 8 ferme au moins en partie l'ouverture 10, par exemple par contact entre le rabat 8 et la couche arrière 4.

[0027] Les couches avant et arrière 2, 4 peuvent être en polyéthylène, par exemple en polyéthylène co-extrudé. L'épaisseur des couches avant et arrière peut être

choisie entre 40 et 80 μm , par exemple 60 μm , afin de garantir la rigidité de l'enveloppe, notamment lors de son acheminement.

[0028] La couche avant **2** comprend une face externe **2a** et une face interne **2b**. La couche arrière **4** comprend une face externe **4a** et une face interne **4b**. Le rabat **8** comprend une face externe **8a** et une face interne **8b**.

[0029] Par ailleurs, la couche avant **2** comprend une première extrémité **2c** située le long du premier bord longitudinal **12** de l'enveloppe, et une deuxième extrémité **2d** située le long du deuxième bord longitudinal **14** de l'enveloppe. De manière analogue, la couche arrière **4** comprend une première extrémité **4c** et une deuxième extrémité **4d**. En particulier, la première extrémité **2c** de la couche avant **2** est disposée le long du rabat **8**.

[0030] Dans le mode de réalisation particulier illustré sur les figures, les couches extérieures **2**, **4** sont formées par pliage d'une seule feuille. Les deux feuilles sont pliées selon le deuxième bord longitudinal **14** de l'enveloppe **1**. Par ailleurs, les couches extérieures **2**, **4** sont assemblées entre elles au moyen de deux soudures **20**, **22** réalisées le long des bords latéraux **16**, **18** de l'enveloppe **1**. Le rabat **8** peut également être formé par la même feuille, en pliant la feuille selon le deuxième bord longitudinal **14** de manière asymétrique afin que la partie avant soit plus longue que la partie arrière : la différence de longueur peut alors être utilisée pour former le rabat **8**, par exemple par pliure selon le premier bord longitudinal **12**.

[0031] Selon une variante, les deux couches **2** et **4** peuvent être formées chacune par une feuille. Dans ce cas, les feuilles sont assemblées deux à deux, le long du deuxième bord longitudinal **14** et le long des bords latéraux **16**, **18**, par exemple par des soudures, pour former le compartiment **6**. Ici encore, le rabat **8** peut être formé dans le prolongement de la couche avant **2**. Il suffit notamment de prévoir la feuille destinée à former la partie avant avec une longueur plus grande que celle destinée à former la partie arrière : la différence de longueur peut alors être utilisée pour former le rabat **8**, par exemple par pliure selon le premier bord longitudinal **12**.

[0032] Dans les deux cas, une pliure selon le premier bord longitudinal **12** permet de faciliter le repli du rabat **8** sur la couche arrière **4** lors de la fermeture de l'enveloppe **1**.

[0033] Le rabat **8** comprend, sur sa face interne **8b**, un moyen de fermeture **24** réalisé sous la forme d'une bande adhésive **26** recouverte par un film protecteur **28**. La bande adhésive **26** peut être formée par de la colle thermofusible et le film protecteur **28** peut être formé par un film de polyéthylène, présentant une épaisseur de 40 μm , par exemple. En particulier, la bande adhésive **26** est choisie de manière à coller de manière non-réversible sur la face externe **4a** de la couche arrière **4** : ainsi, un décollement du rabat **8** ne pourra être possible qu'avec une dégradation de l'enveloppe, par exemple du rabat ou de la couche arrière. Le moyen de fermeture **24** est donc un moyen de fermeture définitif qui n'est pas repositionnable lors-

qu'il a été fixé une première fois sur la face externe de la couche arrière **4**.

[0034] Par ailleurs, afin de permettre une fermeture temporaire de l'enveloppe **1**, celle-ci comporte également un moyen de maintien **30**. Le moyen de maintien **30** permet de maintenir le rabat **8** en position fermée avant que l'enveloppe **1** ne soit utilisée. Il permet notamment de garder dans le compartiment **6** les éléments placés à l'intérieur et vendus en même temps que l'enveloppe **1**, par exemple un moyen d'amortissement **32**. Il permet également d'obtenir un meilleur aspect esthétique.

[0035] Le moyen de maintien **30** est donc un moyen différent du moyen de fermeture **24**. Contrairement au moyen de fermeture **24**, le moyen de maintien **30** permet de passer le rabat **8** au moins une fois de la position fermée à la position ouverte, sans endommager l'enveloppe **1**. Le moyen de maintien **30** est configuré pour fermer réversiblement l'enveloppe **1**, tandis que le moyen de fermeture **24** est configuré pour fermer non-réversiblement l'enveloppe **1**.

[0036] Le moyen de maintien **30** peut par exemple être un élément adhésif repositionnable, tel un élément adhésif présentant une faible adhésion notamment au pelage. On comprend donc que l'adhésif du moyen de maintien est différent de celui **26** du moyen de fermeture **24** : l'adhésif du moyen de maintien présente une adhésion plus faible que celle du moyen de fermeture **24**.

[0037] Comme illustré sur les figures 1 et 2, lorsque le moyen de fermeture **24** comporte un film protecteur **28**, le moyen de maintien **30** peut être disposé sur la face exposée du film protecteur **28**. Dans ce cas, lors du retrait du film protecteur **28** pour fermer de manière non-réversible l'enveloppe, le moyen de maintien **30**, qui n'a plus d'utilité, est également enlevé.

[0038] Grâce à l'enveloppe **1** selon l'invention, on peut ainsi s'assurer que le moyen d'amortissement **32**, ou tout autre élément positionné dans le compartiment **6**, ne glissera pas par l'ouverture. En particulier, le moyen d'amortissement **32** de l'enveloppe **1** décrite précédemment peut comprendre de la mousse, par exemple avec une épaisseur supérieure ou égale à 5mm, qui est disposée librement dans le compartiment **6**.

[0039] On obtient donc une enveloppe comportant d'une part un moyen de fermeture du rabat, et d'autre part un moyen de maintien du rabat. Le moyen de maintien est différent du moyen de fermeture, et ne présente pas la même adhésion que le moyen de fermeture, afin de permettre au moins une fois l'ouverture du rabat de la position fermée à la position ouverte avant utilisation du moyen de fermeture.

Revendications

1. Enveloppe (1) comprenant :

- une couche avant (2) et une couche arrière (4),

- assemblées de manière à former un compartiment (6) présentant une ouverture (10) selon un premier bord longitudinal (12) de l'enveloppe, - un rabat (8), disposé le long dudit premier bord longitudinal (12) de l'enveloppe et présentant une position ouverte dans laquelle le compartiment (6) est accessible via son ouverture, et une position fermée dans laquelle le rabat (8) recouvre au moins en partie l'ouverture du compartiment (6), et
- un moyen de fermeture (24) configuré pour maintenir de manière non-réversible le rabat (8) en position fermée,
 - **caractérisée en ce que** l'enveloppe (1) comporte également un moyen de maintien (30) configuré pour maintenir le rabat (8) en position fermée et permettre de replacer le rabat (8) en position ouverte avant l'utilisation du moyen de fermeture (24).
2. Enveloppe (1) selon la revendication précédente, dans laquelle le moyen de maintien (30) comporte un élément adhésif présentant une faible adhésion, notamment au pelage.
3. Enveloppe (1) selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle :
- la couche avant (2) présente une face interne (2b) et une face externe (2a),
 - la couche arrière (4) présente une face interne (4b) et une face externe (4a), et
 - le rabat (8) présente une face interne (8b) et une face externe (8a).
4. Enveloppe (1) selon la revendication 3, dans laquelle la face interne (8b) du rabat (8) est en contact avec la face externe (4a) de la couche arrière (4) lorsque le rabat (8) est en position fermée.
5. Enveloppe (1) selon la revendication précédente, dans laquelle le moyen de maintien (30) et/ou le moyen de fermeture (24) est disposé sur la face interne (8b) du rabat et/ou sur la face externe (4a) de la couche arrière.
6. Enveloppe (1) selon la revendication 4 ou 5, dans laquelle le moyen de fermeture (24) est configuré pour maintenir le rabat (8) en position fermée par fixation non-réversible de la face interne (8b) du rabat sur la face externe (4a) de la couche arrière.
7. Enveloppe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le moyen de fermeture (24) est une bande adhésive (26) recouverte par un film protecteur (28), et dans laquelle le moyen de maintien (30) est disposé sur le film protecteur (28).
8. Enveloppe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couche avant (2) et la couche arrière (4) sont formées par pliage d'une feuille selon un bord longitudinal de l'enveloppe différent du premier bord longitudinal (12), de préférence par pliage selon un deuxième bord longitudinal (14) parallèle au premier bord longitudinal.
9. Enveloppe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant également un moyen d'amortissement (32) disposé dans le compartiment (6) préalablement à la fermeture du compartiment par le moyen de maintien (30).
10. Enveloppe (1) selon la revendication précédente, dans laquelle le moyen d'amortissement (32) comporte une mousse présentant une épaisseur supérieure ou égale à 5mm.

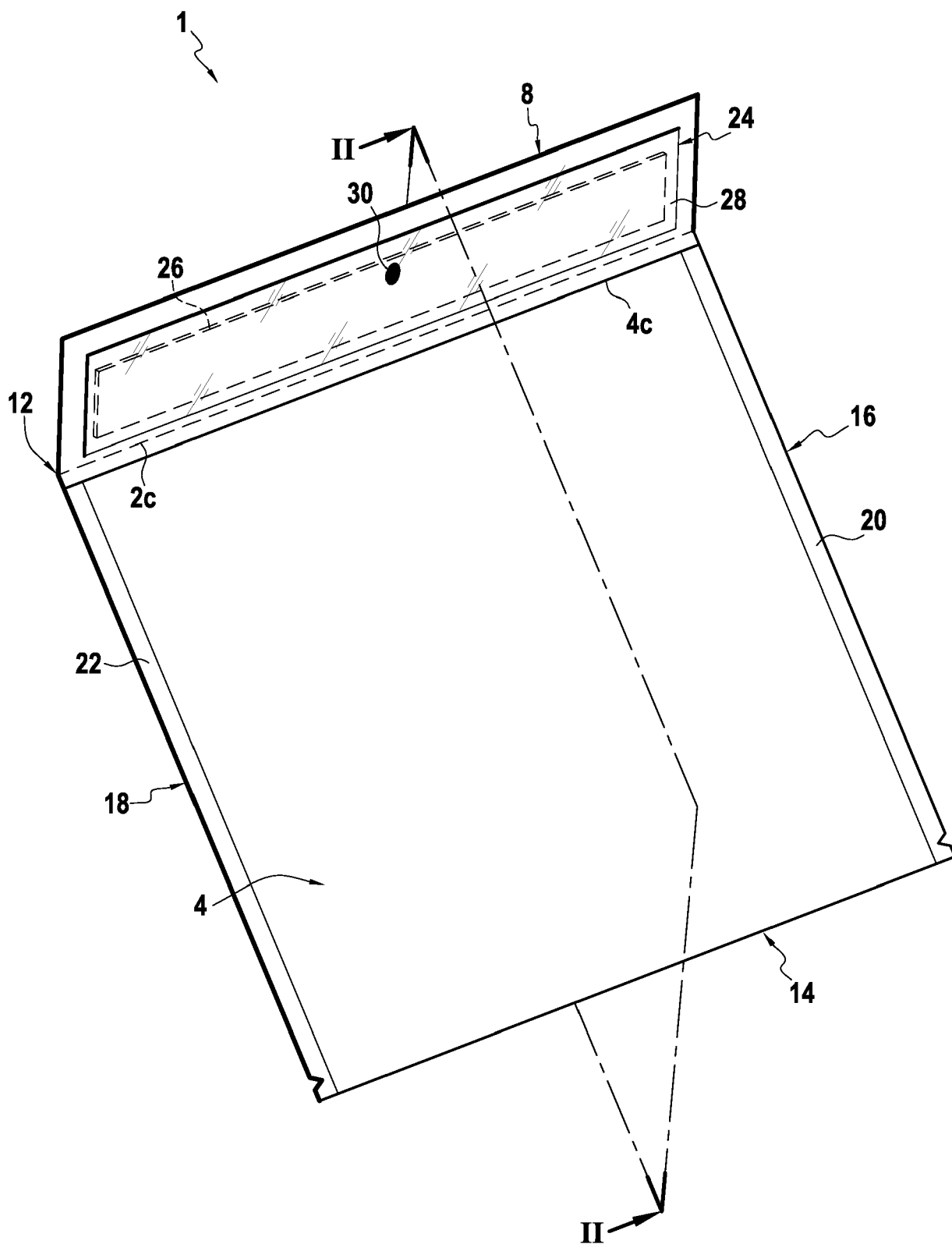
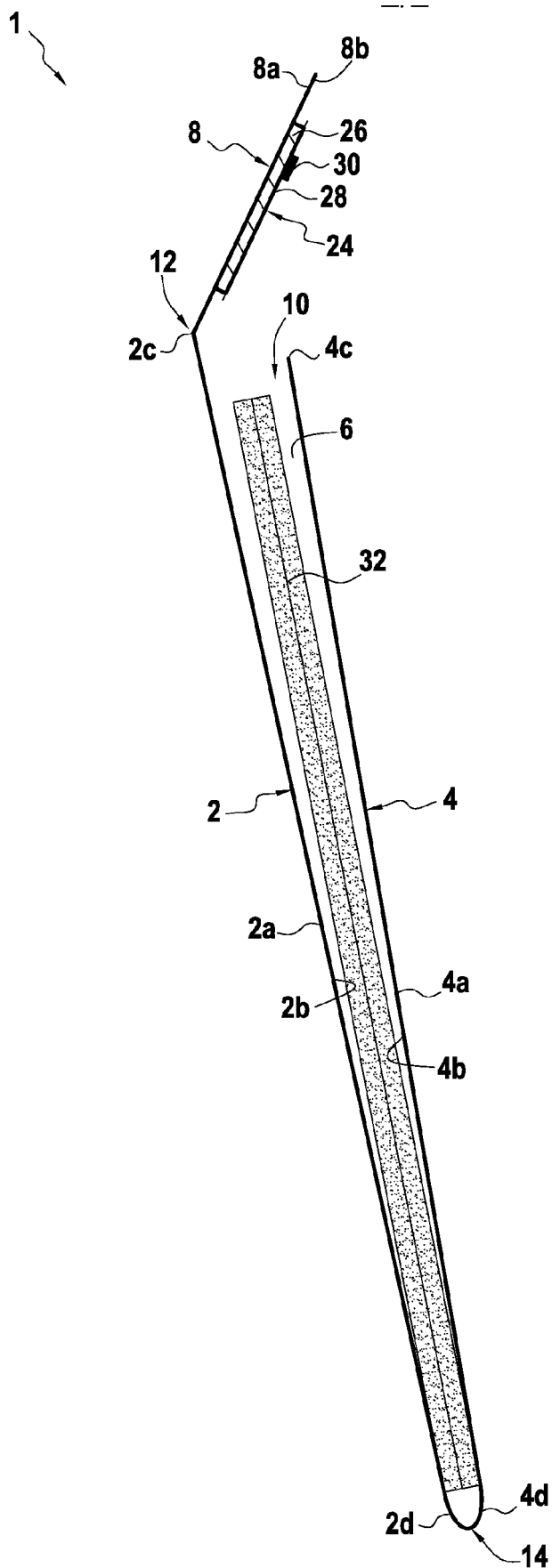


FIG.1





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 15 0533

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 237 554 A (SPICERS LTD [GB]) 8 mai 1991 (1991-05-08)	1-6,8-10	INV. B65D27/16
A	* page 3, ligne 8 - page 4, ligne 16; figures 1-3 *	7	

X	CA 2 764 301 A1 (CENVEO CORP [US]) 10 juillet 2013 (2013-07-10)	1-6,8-10	
A	* alinéa [0023] - alinéa [0026]; figures 1-3 *	7	

X	CH 690 169 A5 (SEETAL SCHALLER AG [CH]) 31 mai 2000 (2000-05-31)	1	
	* colonne 1, ligne 40 - colonne 2, ligne 19; figure 1 *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		24 février 2017	Derrien, Yannick
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 15 0533

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-02-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2237554 A	08-05-1991	AUCUN	
CA 2764301 A1	10-07-2013	AUCUN	
CH 690169 A5	31-05-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82